



L'ÉTAT DES EAUX DU BASSIN DE CORSE

État des eaux

Septembre 2016

Sommaire

1	Un bon état des eaux.....	4
1.1	Des eaux superficielles et souterraines majoritairement en bon état.....	4
1.2	Des milieux sensibles.....	6
1.3	Le littoral, un milieu fragile.....	7
2	Des actions pour améliorer l'état des eaux	8
2.1	Des avancées dans la réduction des pollutions domestiques	8
2.2	Des pollutions diffuses à réduire	9
2.3	Des rivières avec une morphologie et une continuité écologique à restaurer.....	10
2.4	Des milieux littoraux et lagunaires à préserver	11
2.5	Un équilibre quantitatif à préserver ou restaurer	13

Préambule

Pour le bassin de Corse, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, établissement public de l'Etat, produit les données sur la qualité des eaux conformément au schéma national des données sur l'eau qui respecte les consignes de la directive cadre européenne sur l'eau (directive 2000/60/CE).

Les données utilisées dans le présent rapport sont issues des programmes de surveillance successifs de l'état des eaux, qui ont été mis en place depuis les premiers schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE).

Pour la période 2016-2021, le programme de surveillance comprend ¹ :

- un réseau de contrôle de surveillance qui évalue l'état général des eaux superficielles et souterraines du bassin et son évolution à long terme. Ce réseau pérenne est constitué de sites représentatifs des diverses situations rencontrées ;
- un réseau de contrôle opérationnel, qui cible les masses d'eau les plus dégradées, pour mieux suivre les effets des actions de reconquête de leur bon état ;
- un réseau de référence pérenne pour les cours d'eau et les plans d'eau, mis en place pour conforter la connaissance de l'état des masses d'eau en situation naturelle ou quasi naturelle et prendre en compte, dans le calcul de l'état écologique, les changements à long terme, comme le changement climatique.

Dans le bassin de Corse, les mesures s'effectuent sur **90 stations** réparties comme suit :

Milieu	Réseau de référence	Contrôle de surveillance	Contrôle opérationnel	Total ²
Cours d'eau	14	22	7	38
Plans d'eau	-	6	5	6
Eaux côtières	-	6	7	13
Eaux de transition	-	4	3	4
Eaux souterraines	-	18	0	18

Toutes les données sont consultables et téléchargeables aux adresses suivantes :

- www.corse.eaufrance.fr (physicochimie et biologie sur le bassin Corse)
- www.adeseaufrance.fr (pour les eaux souterraines)

Pour la mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau et le suivi de l'état des eaux, les milieux aquatiques sont découpés en masses d'eau qui constituent des portions homogènes de cours d'eau, aquifère, plan d'eau, lagune ou zone côtière.

Le bassin de Corse comprend **234 masses d'eau superficielle** (210 cours d'eau ou partie de cours d'eau, 6 plans d'eau, 4 lagunes ou eaux de transition et 14 eaux côtières) **et 15 masses d'eau souterraine**.

L'état des masses d'eau qui ne disposent pas d'une station de mesure est évalué à partir de modélisation, d'extrapolation ou de dire d'expert.

Avertissements : Les échantillons statistiques dans le bassin de Corse peuvent être de taille insuffisante pour réaliser certaines analyses effectuées dans d'autres bassins, comme par exemple le suivi de l'évolution globale paramètre par paramètre physico-chimique dans les rivières.

Le faible nombre d'espèces naturellement présentes dans les rivières de Corse, dû à l'insularité, ne permet pas d'utiliser l'indice poisson rivière, préconisé par la méthode nationale d'évaluation de l'état des eaux, car son calcul se base sur la richesse et la diversité des espèces présentes dans les rivières.

¹ Les détails de ce programme figurent dans l'arrêté du 7 août 2015 modifiant l'arrêté du 25 janvier 2010 établissant le programme de surveillance de l'état des eaux en application de l'article R. 212-22 du code de l'environnement et dans l'arrêté n°16-0411 du 4 mars 2016 du préfet de Corse relatif au programme de surveillance de l'état des eaux du bassin de Corse.

² Le nombre des stations qui composent le programme de surveillance n'est pas la somme des stations des différents réseaux car certaines stations appartiennent à plusieurs réseaux.

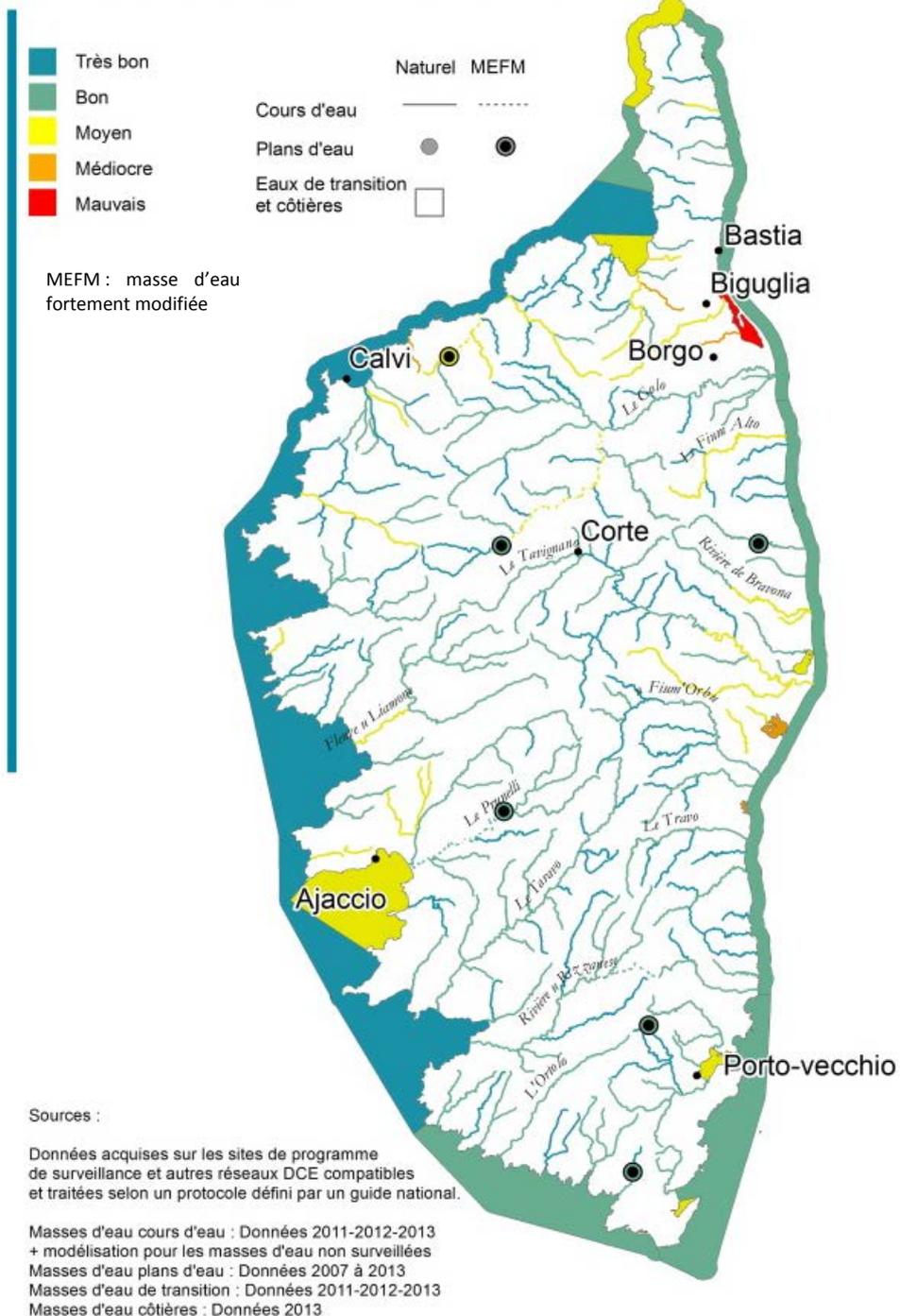
1 UN BON ETAT DES EAUX

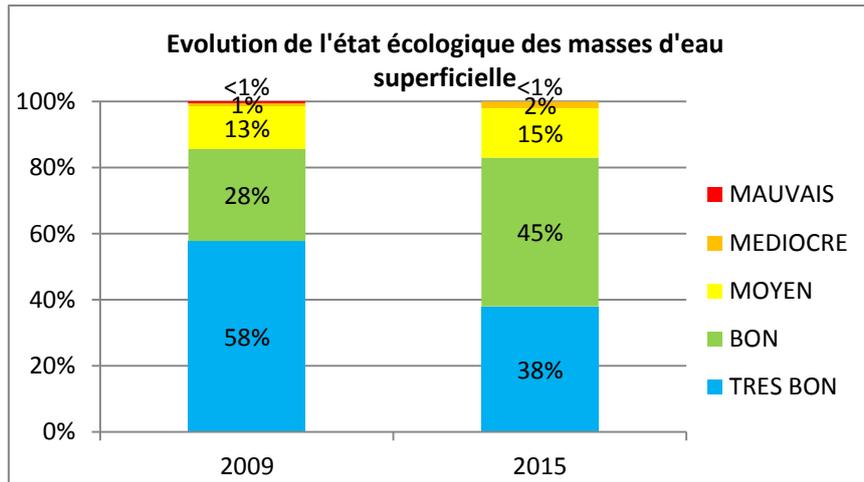
1.1 DES EAUX SUPERFICIELLES ET SOUTERRAINES MAJORITAIREMENT EN BON ETAT

En 2015, 83% des masses d'eau superficielle sont en bon ou très bon état écologique et 93% des masses d'eau souterraine sont en bon état quantitatif. Seule la masse d'eau souterraine des alluvions de la plaine de la Marana-Casinca est en état médiocre.

Pour ce qui concerne l'état chimique, le bassin de Corse est très peu affecté par la pollution par les substances chimiques. Excepté les 4 masses d'eau de transition (lagunes) et 2 masses d'eau côtière, toutes les masses d'eau sont en bon état chimique, mais la vigilance reste nécessaire.

Etat écologique des masses d'eau superficielle

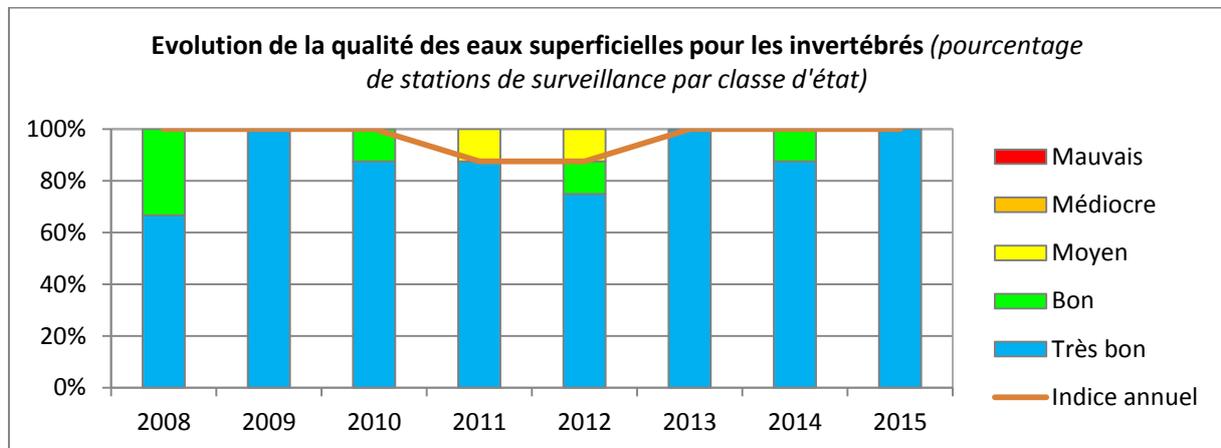




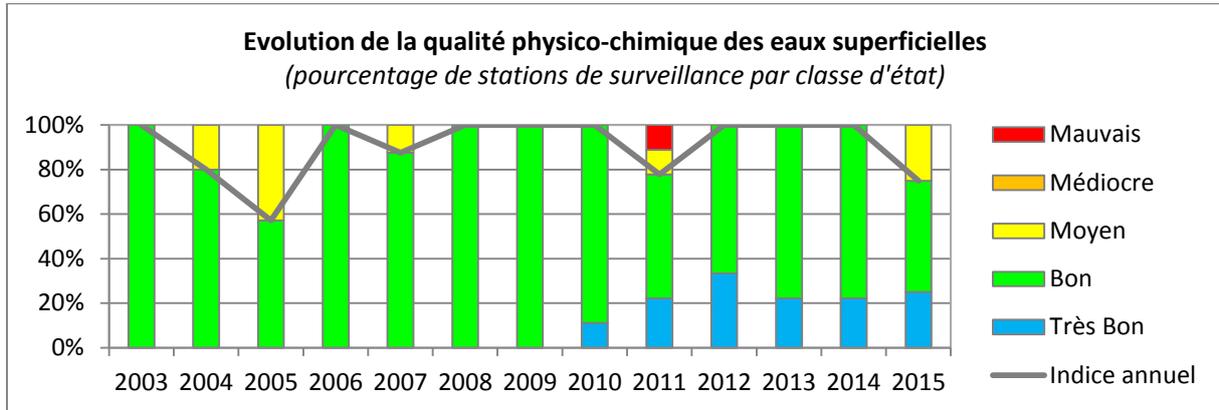
L'état écologique des masses d'eau du bassin est resté globalement stable entre les deux évaluations réalisées en 2009 et 2015 : 86% d'état bon ou très bon en 2009 et 83 % en 2015. Ces deux évaluations n'ont pas été réalisées avec des méthodes identiques. Grâce à l'amélioration des connaissances des pressions et à l'évolution des méthodes et des moyens de surveillance, l'évaluation de 2015 permet de mieux différencier les états bon et très bon.

La proportion de 38% de masses d'eau superficielle en très bon état témoigne d'une qualité de l'eau bien supérieure à la moyenne nationale qui est de moins de 1% en 2015.

Pour les invertébrés (voir le graphe ci-dessous) l'état mesuré aux 22 stations de surveillance des cours d'eau du bassin de Corse est stable.



En revanche, la proportion de stations de surveillance **en très bon état physico-chimique a augmenté de plus de 10 points entre 2009 et 2015** (voir graphe ci-dessous).

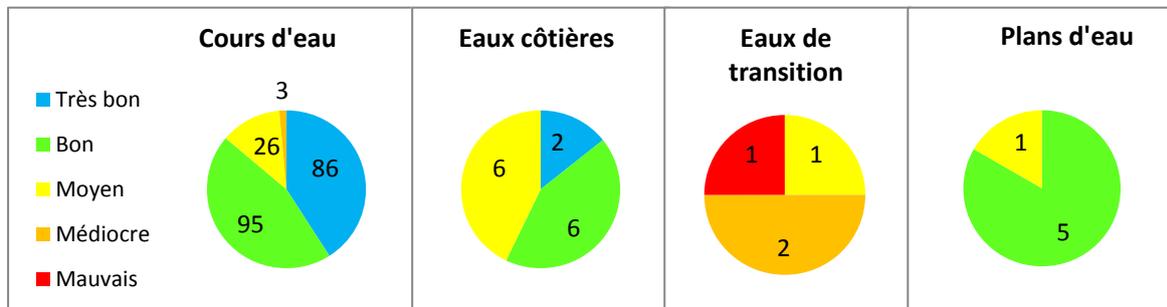


Ces bons résultats sont à mettre à l'actif d'une politique volontariste de mise aux normes des équipements d'assainissement fortement soutenue par l'agence de l'eau.

Dopée par deux plans nationaux consécutifs (2007-2011 puis 2012-2018), la mise aux normes des stations d'épuration présente un très fort taux d'engagement : toutes les stations identifiées en 2010 traitant plus de 15 000 équivalents-habitants sont désormais équipées.

1.2 DES MILIEUX SENSIBLES

Lorsqu'on observe l'état écologique par catégorie de masses d'eau, on note les éléments ci-après.



Les cours d'eau sont majoritairement en bon ou très bon état ainsi que les plans d'eau excepté Codole.

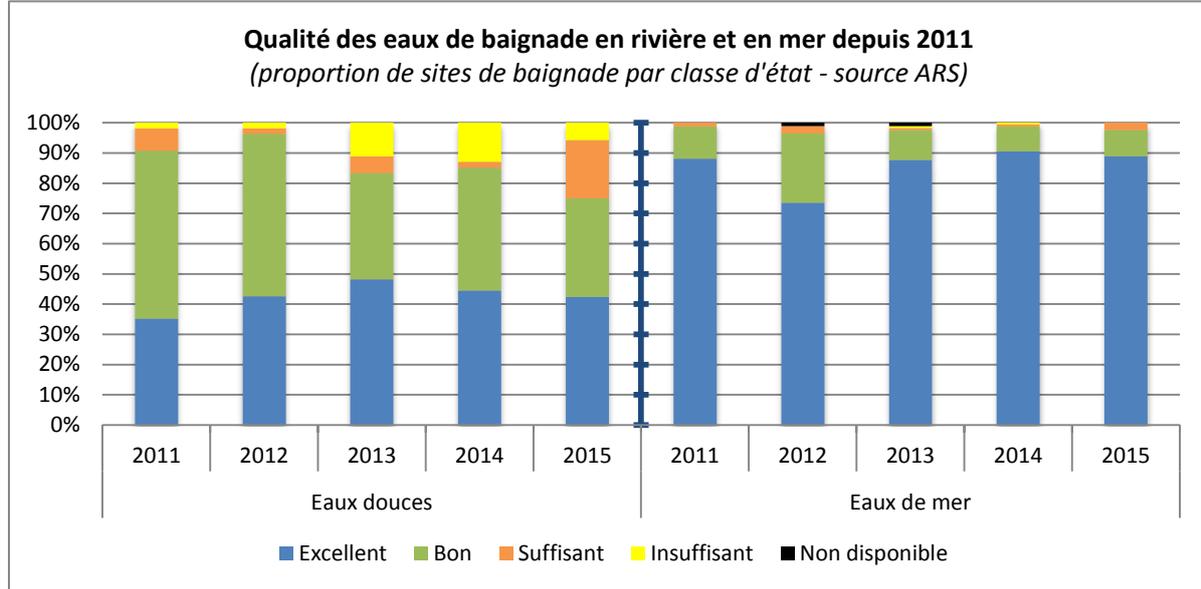
6 masses d'eaux côtières, qui ne représentent que 10% du linéaire côtier de la Corse, sont dans un état moyen.

Les eaux de transition sont toutes dans un état dégradé. Aucune des 4 lagunes n'est en bon état écologique, ni chimique : l'état écologique est mauvais pour l'étang de Biguglia, médiocre pour les étangs de Palu et d'Urbino et moyen pour l'étang de Diana. Le bon état chimique n'est atteint pour aucune en raison de la présence de pesticides issus des activités agricoles.

Des milieux plus spécifiques, situés dans des zones protégées au titre d'autres directives européennes que la directive cadre sur l'eau (NATURA 2000, baignades...), sont particulièrement sensibles aux pollutions ponctuelles lors d'évènements pluvieux.

Les eaux de baignade de Corse sont conformes à la directive européenne sur les eaux de baignade (données ARS). Cependant ces milieux peuvent être affectés ponctuellement, comme en 2015 pour certains sites de baignades en eau douce, par des dégradations ponctuelles de la qualité des eaux (35% des sites de baignades en eau douce en 2015, voir graphe ci-dessous).

De même les eaux conchylicoles peuvent être dégradées en raison de rejets ponctuels importants par temps de pluie.



1.3 LE LITTORAL, UN MILIEU FRAGILE

Les eaux côtières corses abritent une superficie importante d'herbier de posidonies qui représente 20% de la superficie des masses d'eau côtières, soit plus de 43 800 ha en 2016. Aujourd'hui, l'herbier exprime une bonne vitalité en Corse, la matte morte³ représentant 0,47 % de la superficie des herbiers.

Cependant cet habitat, dont le rôle écologique est majeur, est particulièrement sensible à la dessalure, à la turbidité des eaux, aux fortes températures et à certaines activités humaines. Il est ainsi particulièrement menacé par les diverses pressions qui s'exercent sur le littoral (rejets de la bande côtière, réception des apports des fleuves, mouillages forains, fréquentation humaine).

Le bilan des eaux côtières montre que les masses d'eau dégradées représentent seulement 10% du linéaire littoral de la Corse. Pour 3 d'entre elles (golfs de Porto-Vecchio et de Santa Amanza, goulet de Bonifacio) un objectif d'état écologique moins strict a toutefois dû être fixé en raison d'une disparition quasi irréversible des herbiers due en particulier à la turbidité. Ceci met en évidence la fragilité des golfs, milieux marins relativement fermés qui sont d'autant plus sensibles aux pressions de pollution.

³ Matte : enchevêtrement de rhizomes et de racines contenant aussi des sédiments piégés à partir duquel la plante se développe.

2 DES ACTIONS POUR AMELIORER L'ETAT DES EAUX

L'état des lieux réalisé en 2013 fait ressortir les principales causes de risque de non atteinte du bon état/potential des eaux du bassin de Corse : les altérations physiques des rivières (obstacles à la continuité et les dégradations de la morphologie des cours d'eau), les pollutions urbaines et l'altération de l'hydrologie. Il identifie également des milieux plus sensibles, comme les lagunes.

Les objectifs fixés pour la période 2016-2021 sont de **passer de 82% à 98% de masses d'eau superficielle** évaluées en bon état ou bon potentiel écologique, et **de 93% à 100% de masses d'eau souterraine** évaluées en **bon état quantitatif**. Pour 6 masses d'eau superficielle, le SDAGE reporte l'atteinte du bon état au terme du cycle suivant, 2027.

Pour le cycle 2016-2021, le SDAGE fixe ainsi des objectifs à la mesure de l'état général des eaux du bassin. L'objectif de non dégradation prime tandis que l'amélioration de l'état des eaux porte sur un nombre de masses d'eau plus limité. 131 mesures pour 52 masses d'eau sont identifiées dans le programme de mesures 2016-2021.

2.1 DES AVANCEES DANS LA REDUCTION DES POLLUTIONS DOMESTIQUES

Entre 2009 et 2015, le volume de la pollution domestique traitée avec les équipements mis en conformité a augmenté pour atteindre un taux de traitement de plus de 90 % en 2015. Cette amélioration est à apprécier dans un contexte où la population augmente de +5,5% entre 2009 et 2015 et la pollution associée aussi.

Des améliorations ont été apportées aux grandes stations du littoral (voir ci-après la station d'Ajaccio). Les masses d'eau côtières dans lesquelles elles se rejettent sont déjà en bon état en raison de leur forte capacité de dilution des rejets en mer. Il faut toutefois rester vigilant et en particulier porter une attention aux habitats marins sensibles à proximité de ces rejets.

Des nouveaux équipements pour la station d'Ajaccio



Terminés fin 2015, les travaux sur la station d'épuration complètent les équipements de l'agglomération, en particulier la nouvelle station d'épuration de Campo dell Oro mise en service en fin d'année 2011. Ils permettent, au-delà de la mise en conformité de l'agglomération par temps sec, de **traiter les eaux usées par temps de pluie, y compris par de fortes pluies** (jusqu'à un débit de 1500 m³/h). Ceci va permettre de diminuer l'apport polluant dans la baie d'Ajaccio.

D'un montant de 11,8 M€, ce projet a été financé dans le cadre du plan exceptionnel d'investissement.

Une nouvelle station pour l'étang de Biguglia, à Borgo

Grâce à des travaux de 4 M€, financés au titre du plan exceptionnel d'investissement, la communauté de communes de la Marana-Golo a mis en service, en mars 2015, les nouveaux équipements de la station d'épuration de Borgo Nord (8 560 équivalent-habitants).

L'installation d'origine, qui n'avait pas suivi les évolutions démographiques et technologiques, a été remplacée par une station moderne et conforme à la réglementation. Les eaux traitées ne sont plus directement rejetées dans le cours d'eau, affluent de l'étang, mais dans une zone d'infiltration.

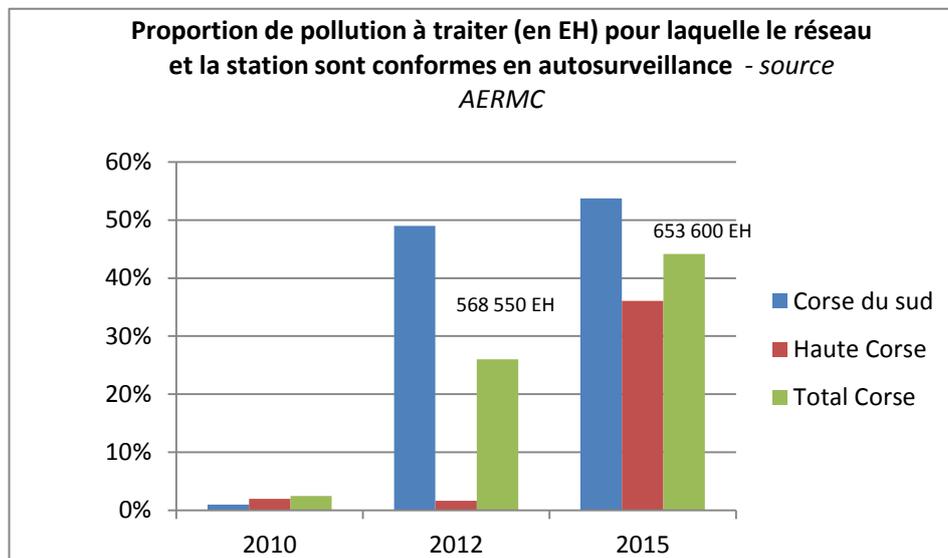


Une centaine de stations d'épuration sont encore à mettre aux normes. Des efforts importants restent à faire dans les petites agglomérations. Le taux de conformité pour les stations inférieures à 10 000 équivalent-habitants (EH), qui doivent traiter en tout plus de 246 000 EH, est passé de 46% de la pollution à traiter en 2009 à environ 55% en 2015.

Par ailleurs, les **pollutions ponctuelles lors des pluies** restent à traiter, notamment pour éviter les dégradations des eaux de baignades et éviter les apports polluants dans les milieux confinés comme les étangs.

Pour éliminer ces pollutions, il est nécessaire d'agir soit sur la station de traitement pour pouvoir accueillir ponctuellement de grosses quantités d'eau soit sur le réseau d'eaux usées afin de limiter les apports d'eau de pluie et les déversements directs au milieu par l'intermédiaire de déversoirs d'orage.

Aujourd'hui, **45% des réseaux, transportant 44% de la pollution à traiter, sont conformes en autosurveillance** alors que moins de 5% l'étaient en 2010. Des efforts sont donc encore nécessaires pour plus de la moitié des équipements de Corse.



2.2 DES POLLUTIONS DIFFUSES A REDUIRE

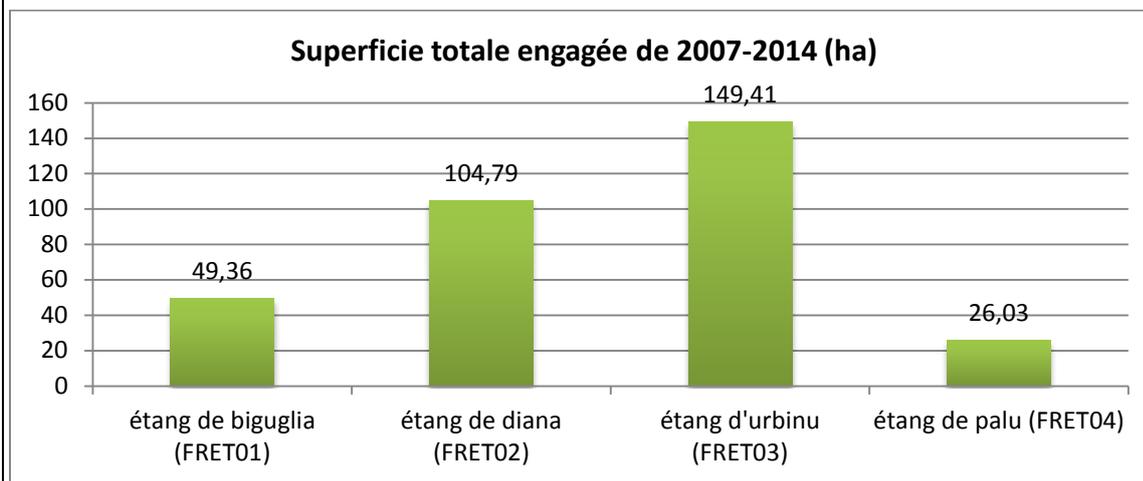
Les pollutions diffuses proviennent pour l'essentiel de **l'utilisation des pesticides dans les zones agricoles**, ce qui représentent un enjeu localisé en Corse, et de **rejets de pollutions organiques générés par de multiples petits rejets urbains** issus notamment d'assainissements autonomes qui dysfonctionnent ou n'existent pas.

Si la quantité de produits phytosanitaires vendue augmente de + 90% entre 2011 et 2014, cette hausse concerne essentiellement des produits non classés dangereux et plus particulièrement des produits utilisés en agriculture biologique, comme le soufre. Les superficies converties à l'agriculture biologique ont triplé entre 2009 (197 ha) et 2014 (612 ha) en viticulture et presque doublé entre 2009 (35 ha) et 2014 (56 ha) pour le maraîchage.

Des efforts importants sont à poursuivre pour réduire l'utilisation des pesticides et maîtriser les petits rejets dans les collectivités en utilisant, d'une part, les outils du programme de développement rural, mesures agro-environnementales pour réduire les pollutions diffuses d'origine agricole, et d'autre part, les subventions aux investissements en faveur de la réduction des pollutions, à déployer particulièrement sur les bassins versants des milieux sensibles comme les étangs.

Un exemple d'action : des mesures agro-environnementales pour les étangs

Dans le cadre du programme de développement rural de la Corse, les agriculteurs ont la possibilité de s'engager dans des contrats de mesures agro-environnementales et climatique (MAEC). Ces contrats prévoient des engagements pour une gestion plus raisonnée des parcelles, et incluent en particulier des obligations de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires. Pour ce qui concerne les étangs, c'est près de 330 ha qui ont été concernés par cette démarche volontaire de 2007 à 2014.



2.3 DES RIVIERES AVEC UNE MORPHOLOGIE ET UNE CONTINUITÉ ECOLOGIQUE A RESTAURER

Les altérations de la continuité écologique et de la morphologie représentent respectivement 56% et 47% des risques de non-atteinte des objectifs environnementaux pour les cours d'eau.

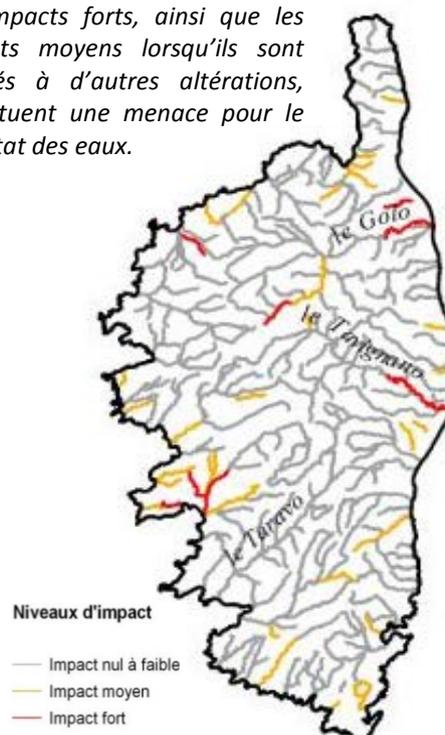
Les ouvrages transversaux (seuils, barrages) installés sur les cours d'eau, peuvent bloquer la circulation des poissons mais aussi le transit sédimentaire. Ceci engendre une fragmentation des cours d'eau affectant le cycle de vie des poissons, et leurs capacités d'adaptation au changement climatique, ainsi que des dégradations morphologiques à l'aval.

La carte ci-contre localise les dégradations morphologiques principalement sur la partie littorale des cours d'eau ainsi qu'à l'aval des grands barrages. Elles sont essentiellement liées à l'urbanisation et à la présence de merlons ou remblais qui restreignent le lit des cours d'eau, ainsi qu'à une dégradation des boisements rivulaires (ripisylve), voire à leur absence sur certains tronçons.

Avec 83% des cours d'eau atteignant le bon état, la Corse dispose d'un capital « rivière » exceptionnel qu'il convient de préserver afin également de ne pas aggraver les risques liés aux inondations. Sur les secteurs dégradés et/ou à enjeux, une stratégie alliant restauration des milieux et prévention des inondations doit être mise en œuvre.

Niveau d'impact des perturbations liées à la morphologie

Les impacts forts, ainsi que les impacts moyens lorsqu'ils sont couplés à d'autres altérations, constituent une menace pour le bon état des eaux.



Depuis 2010, la continuité a été restaurée au niveau de 9 obstacles. 3 seuils ont été aménagés ou en voie de l'être pour l'anguille (pont génois sur le Rizzanese, RD468 sur l'Osu, seuil de la microcentrale sur le Golo à Casamozza). 6 seuils ont été soit emportés par des crues ou suffisamment détériorés pour devenir franchissables sans faire l'objet de travaux. Pour 3 autres, de nouvelles connaissances n'ont pas confirmé la nécessité d'agir.

En Corse, **30 ouvrages font encore obstacle à la continuité écologique.**

Des actions déjà mises en œuvre pour la restauration de la continuité écologique et de la morphologie des cours d'eau

Deux anciens ouvrages, le passage à gué en aval du pont génois sur le Rizzanese et le pont de la RD 468 sur l'Osu, ont été détruits et remplacés par de nouveaux ouvrages permettant une meilleure circulation des poissons et des sédiments. Ces actions ont ainsi rendu accessibles à l'anguille plus de 31 km de linéaire sur le Rizzanese et 4,5 km sur l'Osu.

Par ailleurs, des démarches sont engagées sur plusieurs ouvrages qui doivent être mis en conformité au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement. Les cours d'eau et le nombre d'ouvrages concernés sont respectivement : le Bevinco (1), le Golo (1), le Fium'Orbu (1), la Restonica (3), le Prunelli (1) et le Tavignano (1).

Passage à gué sur le Rizzanese avant travaux



après travaux en 2012



Des actions sont engagées pour restaurer le fonctionnement des cours d'eau et/ou prévenir les inondations sur 7 cours d'eau (Reginu, Prunelli, Gravona, St Antoine, Arbitrone, Taravo et Tavignano).

Par ailleurs, au titre de l'appel à projets GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) lancé par l'agence de l'eau, trois projets combinant restauration de rivières et prévention des inondations vont être engagés sur le territoire du schéma d'aménagement et de gestion des eaux Prunelli-Gravona par la communauté d'agglomération du pays ajaccien et la communauté de communes de la vallée du Prunelli.

2.4 DES MILIEUX LITTORAUX ET LAGUNAIRES A PRESERVER

Les résultats de la campagne 2015 de surveillance « qualité de la Méditerranée », réalisée pour la mise en œuvre des directives-cadres sur l'eau et sur le milieu marin, montrent que la plupart des eaux côtières sont de bonne qualité, signe de progrès en matière de dépollution ou d'organisation des usages en mer. Ce résultat ne doit pas cacher la fragilité des milieux et de la biodiversité marine.

Les mouillages forains⁴ non autorisés et les mouillages libres (ancres) dans les zones où l'herbier est présent constituent une des causes de l'altération des fonds marins.

Depuis 2013, grâce à l'organisation de nouvelles zones de mouillages, le nombre de mouillages autorisés ou dans des zones de mouillage organisé a augmenté d'environ 6,5% et les mouillages forains non autorisés ont diminué. L'outil DONIA, application informatique dédiée à la protection des posidonies et des petits fonds de Méditerranée, permet dorénavant aux bateaux d'identifier les zones les moins fragiles pour y mouiller leur bateau.

⁴ Les mouillages forains sont des zones où les bateaux s'amarrent à des corps morts mis en place sans autorisation d'occupation temporaire du domaine public marin (AOT). Les mouillages organisés sont des zones où les bateaux s'amarrent à des corps morts, surmontés d'une bouée, mis en place avec une autorisation. On appelle ces zones, des zones de mouillage et d'équipement légers (ZMEL).

Par ailleurs, depuis 2014, les actions de lutte contre la pollution d'origine portuaire continuent. Deux ports nouvellement équipés d'une aire de carénage disposant d'installations de collecte et de traitement des rejets, portent le nombre de ports équipés à 6 sur 17.

Saint Florent traite les eaux des bateaux et restaure la biodiversité marine



La commune de St Florent a installé des équipements pour la collecte et le traitement des eaux noires, eaux grises, eaux de fond de cale et hydrocarbures ainsi qu'un dispositif de dépollution des effluents de l'aire de carénage du port public.

En 2016, elle va s'engager dans une restauration écologique de l'habitat portuaire dans son port de plaisance en mettant en place des dispositifs de nurseries artificielles de type biohut.

Le biohut est un habitat artificiel qui permet de réhabiliter la fonction écologique de nurserie des petits fonds rocheux et sableux qui ont été dégradés par la construction d'aménagements côtiers. Cet habitat artificiel consiste à protéger les stades post-larves et les jeunes recrues, des prédateurs, pour leur permettre ainsi d'atteindre la "taille refuge" et contribuer efficacement à l'accroissement de la population adulte.



Cette opération bénéficiera à de nombreuses espèces de poissons.

Quant aux milieux lagunaires, ils sont plus vulnérables aux pollutions car le renouvellement des eaux est très lent. De plus ces lagunes, situées à l'aval des bassins versants, concentrent les pollutions de l'amont. L'état de ces milieux à forte inertie, confinés et sensibles aux pollutions, nécessite l'engagement ou la poursuite d'actions soutenues et renforcées de réduction des apports polluants (domestiques, agricoles, voire industriels).

Un programme d'actions complet pour l'étang de Biguglia

L'étang de Biguglia fait l'objet d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux et d'un contrat d'étang (signé en octobre 2015), animé par le conseil départemental de la Haute-Corse. Dans ce cadre, les premières actions ont déjà été engagées à la fois pour réduire les substances polluantes, mieux gérer la ressource et rétablir la continuité écologique.

Ainsi, la station d'épuration de Borgo Nord a été mise en conformité en 2015. Un schéma directeur de gestion des eaux pluviales, pour les trois communes de la plaine de la Marana, est en cours de mise en œuvre. Une démarche de réduction des rejets industriels est en cours. Une étude relative à la gestion quantitative de la ressource en eau a récemment été lancée. Une première action de restauration de la continuité écologique sur le Bevinco est engagée sur le seuil de la prise du Lancone.

Le SDAGE 2016-2021 met l'accent sur la nécessité de poursuivre les actions déjà engagées, dans ce bassin versant, comme dans ceux des autres étangs, vis-à-vis du monde agricole en mobilisant les outils du nouveau programme de développement rural.



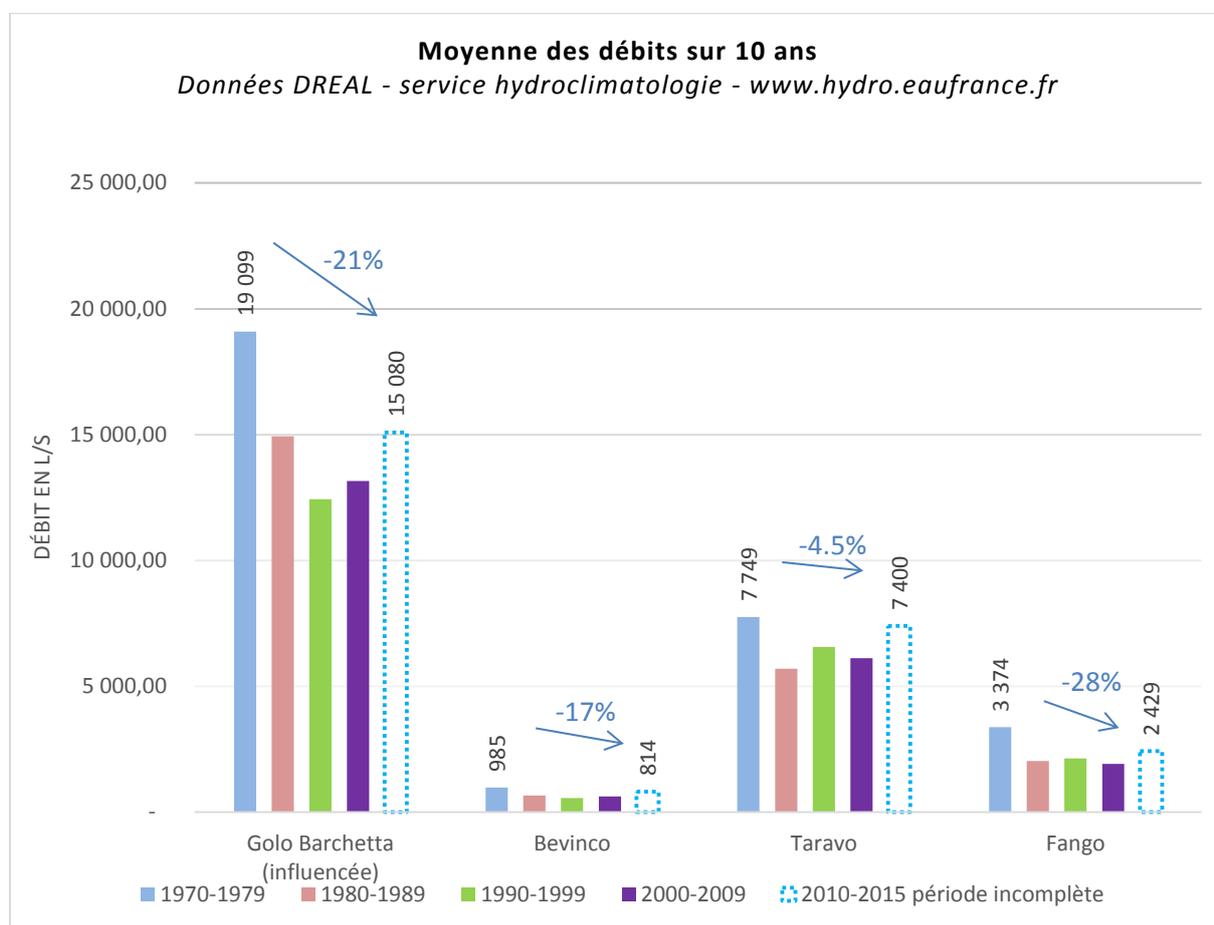
2.5 UN EQUILIBRE QUANTITATIF A PRESERVER OU RESTAURER

D'ores et déjà, cinq cours d'eau (Luri, Golo, Erco, Baracci et Reginu) nécessitent des actions en particulier sur les prélèvements, pour assurer un débit suffisant.

La masse d'eau souterraine des alluvions de la plaine de Marana-Casinca est en état quantitatif médiocre en raison de la situation particulière de l'aquifère alluvial du Bevinco, qui fait partie de cette masse d'eau. Très sollicité et en limite d'exploitation, cet aquifère nécessite une vigilance particulière pour éviter la contamination saline des champs captant et maintenir un débit minimum dans la partie aval de la rivière Bevinco. Une démarche est engagée, en ce sens, dans le cadre du contrat d'étang Biguglia-Bevinco.

Même si le volume de précipitations n'a globalement pas évolué, la répartition des précipitations a été modifiée. Les observations météorologiques indiquent que la température est en hausse, l'enneigement s'amointrit, les étés sont plus secs et la succession des années sèches plus importantes. Ces constats qui révèlent l'évolution du climat se répercutent sur l'hydrologie notamment dans la diminution des moyennes interannuelles des débits moyens des cours d'eau. Un contexte qui va accentuer la fragilité de certains cours d'eau.

En conséquence, une démarche d'élaboration d'un plan de bassin d'adaptation au changement climatique va être lancée.



On observe une diminution entre les décennies 1970-1979 et 1990-1999 puis une légère augmentation. L'ensemble est en diminution entre -4,5% et -28%.

Un projet de réutilisation des eaux usées de la station d'épuration de Bonifacio



Dans le cadre d'une convention avec le golfe de Spérone, la commune de Bonifacio va réutiliser les eaux usées traitées par la station d'épuration. Le golf de Spérone, gros consommateur d'eau, utilise environ 170 000 à 220 000 m³ d'eau brute par an issue des retenues du sud de la Corse pour l'aspersion de ses greens.

Le projet de réutilisation des eaux traitées de la station d'épuration de Bonifacio permettra de **préserver environ 150 000 m³ d'eau par an**. Cela soulagera ainsi la ressource de Figari-l'Ospédale extrêmement sollicitée pour alimenter

l'extrême sud de la Corse et confrontée, lors des fortes chaleurs, à des risques de dégradations en cas de développement de cyanobactéries.

Le coût des travaux nécessaires pour réutiliser les eaux sur le golf est estimé à 2,9 M€, essentiellement pour la mise en place de 4 900 ml de canalisation sous voirie, en site classé (Piantarella).

Ce projet apporte une meilleure solution au problème du rejet de la station d'épuration situé provisoirement à l'entrée du port avec un impact sur le milieu marin, et en particulier, sur les posidonies qui sont sensibles au déversement d'eau douce. Cette solution, plus satisfaisante sur le plan écologique, est aussi moins onéreuse que la pose d'un émissaire en mer traversant la falaise de Bonifacio sous la Citadelle, comme cela avait été initialement prévu et autorisé réglementairement.

Corte soulage la Restonica

La Restonica subissant des étiages sévères, la ville de Corte conduit des actions pour limiter les prélèvements.

Un champ captant permet d'alimenter le réseau public d'eau potable par la nappe alluviale du Tavignano, soulageant ainsi la Restonica. Cette ressource de substitution servira aussi lors des crues lorsque l'eau de la rivière devient difficile à rendre potable. Par ailleurs, la régie des eaux de Corte vient de lancer un appel d'offres pour des travaux de réhabilitation des canalisations de la vieille ville. Objectif, d'ici 2019 : réduire les fuites et faire passer le taux de rendement de 50 % actuellement à 80 ou 90 %.



eau & CONNAISSANCE

L'ÉTAT DES EAUX DU BASSIN DE CORSE

Ce rapport, réalisé par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, dresse l'évolution de l'état des eaux superficielles et souterraines du bassin de Corse tel qu'il ressort de l'exploitation des réseaux de surveillance. A l'heure de la mise en œuvre du Schémas directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) pour la période 2016-2021, ce rapport indique que l'état écologique des rivières, plans d'eau et eaux côtières est stable avec 83% de bon état. Les eaux souterraines affichent, quant à elles, 93% de bon état. L'objectif principal est de ne pas dégrader les milieux aquatiques pour conserver ces bons résultats.

© photo couverture : La Restonica - P. Giordani